

STIMULAN® ET ANTI-INFECTIEUX DANS LA PRISE EN CHARGE D'UNE INFECTION OSTÉO-ARTICULAIRE COMPLEXE

Léonie ZANETTE¹, Jérémy REVERCHON¹, Sandrine ROUX², Agnès HENRY¹, Sylvain GOUTELLE^{1,2,3}, Laura MENARD¹

¹ Hospices Civils de Lyon, GH Nord, Service de Pharmacie, Lyon | ² Hospices Civils de Lyon, GH Nord, Service des Maladies Infectieuses et Tropicales, CRIODAC, Lyon

³ Université Lyon 1, UMR CNRS 5558, Laboratoire de Biométrie et Biologie Evolutive, Villeurbanne, France

MOTS CLÉS : SUBSTITUTION OSSEUX, INDICATION, GESTION DES RISQUES

laura.menard@chu-lyon.fr

INTRODUCTION

- Infections ostéo-articulaires (IOA) → risque de défauts osseux
- Stratégie thérapeutique : STIMULAN® (substitut osseux) + antibiotiques validés par le fournisseur VANCOMYCINE, GENTAMICINE et/ou TOBRAMYCINE → favorise réparation osseuse
- En cas d'infections fongiques : aucune association antifongique + STIMULAN® validée

OBJECTIF

Etudier la **faisabilité** et la **sécurité** de l'utilisation des antifongiques associés au **STIMULAN®**

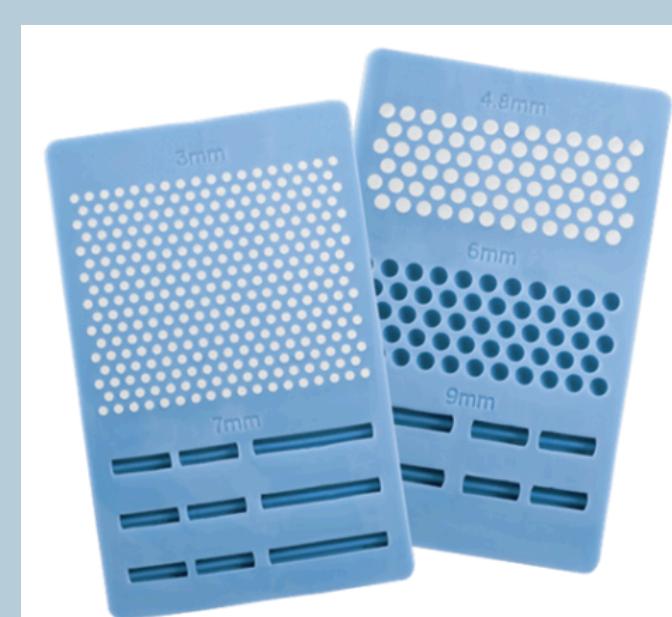
MATERIEL ET MÉTHODES

Cas clinique

Patient immunodéprimé ayant une ostéomyélite fémorale avec suspicion d'infection au germe *Cryptococcus spp*
Décision thérapeutique en RCP → **curetage lésion** puis **comblement osseux** à l'aide de STIMULAN® + anti-infectieux actifs sur ce germe

Le STIMULAN®

DM classe III
Volume total = **10mL**
Substitut osseux à base de sulfate calcium



Règles de préparation :

Substance	Quantité
VANCOMYCINE	1000 mg
GENTAMICINE	240 mg dans une solution de 6 mL
TOBRAMYCINE	240 mg dans une solution de 6 mL



Quels anti-infectieux actifs contre *Cryptococcus spp* peuvent être combinés au STIMULAN® et à quelles doses ?



Recherche bibliographique Pubmed

mots clés : "bone substitute", "antifungal", "calcium sulfate"



Critères choix antifongique

- Utilisation validée par le fournisseur → Marquage CE
- Stérilité
- Absence d'excipient à effet notoire
- Forme liquide
- Volume de la spécialité
- Posologie
- Données publiées dans la littérature

RESULTATS

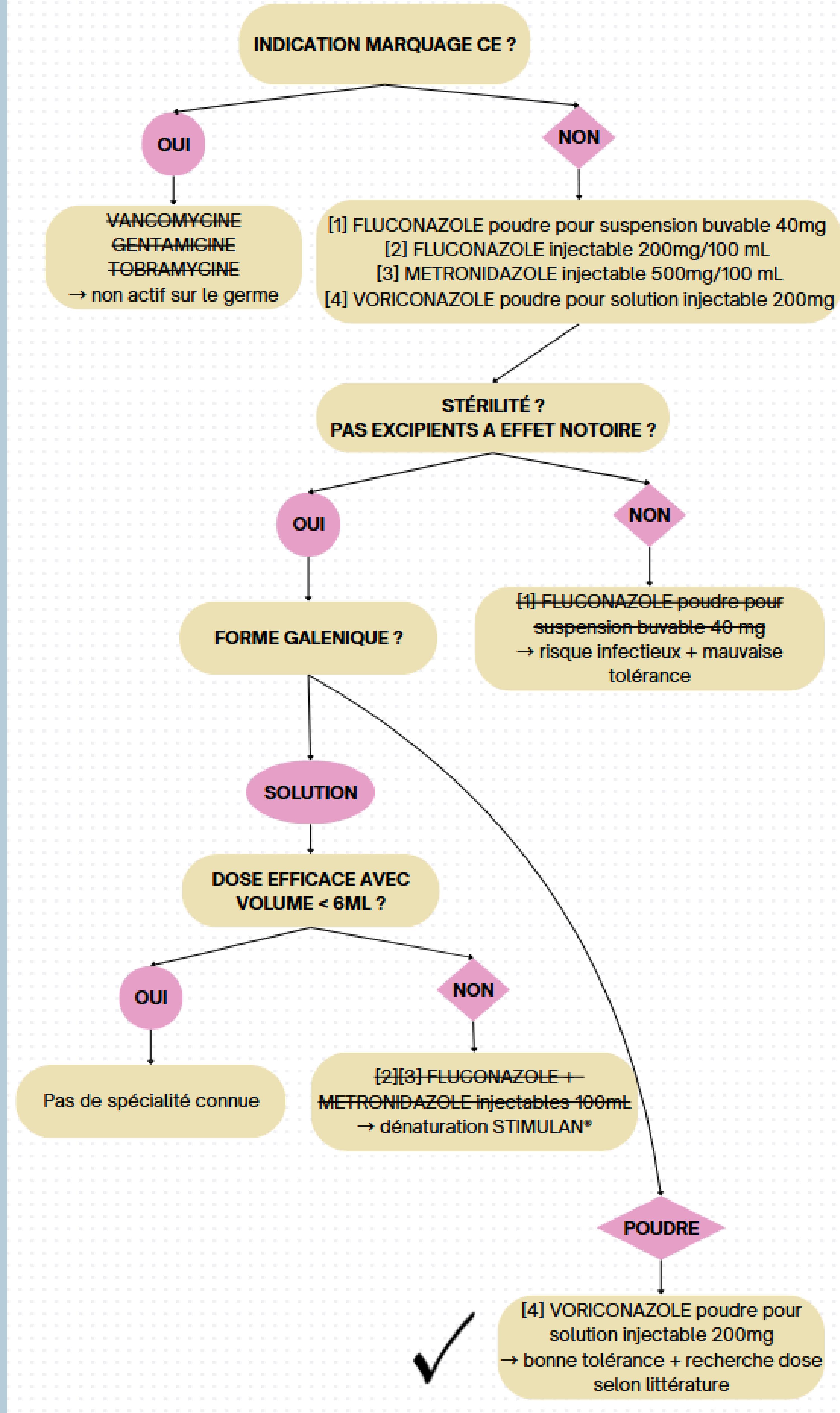


Figure 1 : Arbre de décision pour le choix de l'antibiotique
barré : spécialités non retenues, → : justification

CONCLUSION

IOA → prises en charges complexes, nécessitant parfois l'utilisation de DM hors-champ du marquage CE

Rôle du pharmacien = **sécuriser** usage de ces produits, en tenant compte de la littérature mais aussi des caractéristiques du produit évalué.